



Boris VALLAUD

Député des Landes

Président du groupe Socialistes et apparentés

Mélanie THOMIN

Députée du Finistère

Dominique POTIER

Député de Meurthe-et-Moselle

Fabrice BARUSSEAU

Député de Charente-Maritime

Paris, le 16 juillet 2026

Monsieur Sébastien LECORNU

Premier Ministre

57, rue de Varenne

75700 Paris

Objet : demande de retrait de l'ordre du jour des conclusions de la Commission mixte paritaire sur le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles

Monsieur le Premier ministre,

Le 7 mai dernier, vous avez adressé une lettre ouverte aux agriculteurs de France afin de présenter les objectifs du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles, d'en préciser le contenu et de fixer un cadre destiné à permettre son adoption tout en évitant les logiques d'obstruction.

Le groupe Socialistes et apparentés s'est engagé avec exigence dans l'examen de ce nouveau projet de loi, dans un esprit de responsabilité, et avec une seule boussole : être utile au monde agricole et répondre aux difficultés concrètes auxquelles il est confronté.

C'est dans cet esprit que nous avons largement participé à l'élaboration de ce texte lors de sa première lecture à l'Assemblée nationale, tant en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire qu'en commission des affaires économiques, afin de construire un texte équilibré et ambitieux, notamment sur les enjeux essentiels que sont le revenu des agriculteurs, le renouvellement des générations et la régulation du foncier agricole.

Malheureusement, ce texte s'est progressivement éloigné de son objet initial lors de son examen en séance publique, avec l'adoption de dispositions controversées remettant en cause les équilibres construits de longue date en matière de préservation, de gouvernance et de planification de la ressource en eau.

L'examen au Sénat a ensuite accentué cette dérive, avec une remise en cause des grands principes de gouvernance et de gestion de l'eau issus des lois du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992, qui fondent depuis plus de soixante ans une gestion concertée de la ressource à l'échelle des bassins hydrographiques, ainsi que l'introduction de dérogations permettant le recours à l'acétamipride et au flupyradifurone.

La commission mixte paritaire qui s'est réunie ce matin n'a malheureusement pas permis de rééquilibrer le projet de loi. L'accord auquel elle est parvenue entérine au contraire des dispositions qui s'éloignent très largement du cadre que vous aviez vous-même fixé et de l'objectif d'un texte d'urgence centré sur les réponses attendues par le monde agricole.

C'est en particulier le cas de l'article 2 quater, permettant l'autorisation de l'acétamipride et du flupyradifurone, deux pesticides dangereux pour la santé humaine et environnementale, dont l'usage est aujourd'hui interdit en France.

La réintroduction de ces deux pesticides intervient dans un contexte plus large de remise en cause des politiques de gestion de l'eau. En fragilisant les principes de gouvernance concertée qui permettent de préserver sa qualité et d'organiser les différents usages, ce texte porte atteinte aux grands équilibres qui structurent la protection de cette ressource essentielle, alors même que les effets du dérèglement climatique vont accroître la fréquence des épisodes caniculaires et rendre plus nécessaire encore une gestion collective, responsable et équilibrée de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Vous aviez pourtant indiqué dans votre lettre aux agriculteurs que : « La question des produits phytopharmaceutiques, par exemple, pourra être examinée dans un texte spécifique ; des initiatives parlementaires existent en ce sens. Elles permettront un débat, sans pour autant bloquer et prendre en otage l'ensemble des mesures urgentes présentes dans le projet de loi du Gouvernement. »

En intégrant finalement cette disposition au sein de ce texte, le compromis issu de la commission mixte paritaire s'écarte explicitement de la méthode que vous aviez vous-même définie.

Le travail sérieux de compromis que vous appeliez de vos vœux afin de permettre l'adoption d'un texte équilibré a été mis en échec par des choix politiques qui ont profondément dénaturé ce projet de loi et rendu impossible tout accord respectueux de l'équilibre initial.

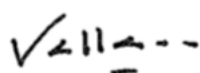
Dès lors, ce texte ne répond plus à l'ambition que vous aviez affichée : apporter des réponses urgentes aux agriculteurs sans rouvrir des débats de fond qui divisent profondément le pays.

Un an après une mobilisation historique de nos concitoyens, qui ont très largement exprimé leur opposition à la réintroduction de l'acétamipride, nous vous demandons solennellement, Monsieur le Premier ministre, de retirer de l'ordre du jour la lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur ce projet de loi plutôt que d'engager notre pays dans sur un chemin profondément clivant, contraire à vos propres engagements, qui ne répond en rien aux

attentes prioritaires du monde agricole en matière de revenu, de renouvellement des générations ou de simplification, qui mettra en danger la santé des Françaises et des Français et qui porte atteinte à l'environnement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

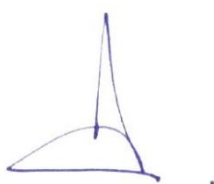
Boris VALLAUD

Handwritten signature of Boris Vallaud in black ink, featuring a stylized 'V' and 'A'.

Mélanie THOMIN

Handwritten signature of Mélanie Thomin in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Dominique POTIER

Handwritten signature of Dominique Potier in blue ink, featuring a stylized 'D' and 'P'.

Fabrice BARUSSEAU

Handwritten signature of Fabrice Barusseau in black ink, featuring a stylized 'F' and 'B'.

Boris VALLAUD
Député des Landes
Président du groupe Socialistes et apparentés
boris.vallaud@assemblee-nationale.fr